Travaux préparatoires d’une nouvelle Norme de formation

La Norme de formation permanente en vigueur date de 2007 et doit être révisée en fonction, entre autres, de l'évolution des techniques de formation et des critiques régulièrement entendues. Au sein de la Commission formation, un groupe de travail *ad hoc* a été créé, composé de réviseurs d’entreprises qui sont actifs dans des cabinets de tailles différentes. Ce groupe de travail s’est réuni à trois reprises et a formulé une proposition qui a été examinée et approuvée au sein de la Commission formation ; le projet a été revu par la Commission des normes. Ces travaux ont abouti début 2020 avec la présentation au Conseil de cette proposition de nouvelle Norme de formation permanente et devra suivre le parcours habituel d’approbation.